

Commission Dressage

CHAMPIONNATS PRO 2026

RÈGLEMENT

Art. 1 Bien-Être Animal

Le CRE Grand Est demande à toutes et tous, impliqué·es dans le sport équestre, le respect du bien-être des équidés, qui est primordial et qui ne doit jamais être subordonné à des influences compétitives ou commerciales. Il est donc impératif que les chevaux soient protégés contre la surutilisation ou les abus.

Documents de référence :

- Site internet FFE : <https://www.ffe.com/le-cheval/bien-etre-animal>
- Site internet FEI : <https://inside.fei.org/fei/your-role/veterinarians/welfare>

Art. 2. Calendrier

Les championnats Pro se dérouleront du 1^{er} au 3 mai 2026 à **Ribeauvillé**.

Ils se déroulent sous la responsabilité du CRE Grand Est qui en délègue l'organisation au Centre équestre des Deux Rives, s'engageant à respecter la charte qualité annexée au présent règlement.

Art. 3. Epreuves support

Pro Elite : Pro Elite GP et Pro Elite GPS

Pro 1 : Pro 1 A et Pro 1 GP

Pro 2 : Pro 2 A et Pro 2 GP

Pro 3 : Pro 3 Préliminaire et Pro 3 GP

Outre les épreuves supports des championnats, les reprises libres en musique seront proposées au moins le vendredi et si possible le samedi soir.

Art. 4. Qualification et conditions de participation

Les championnats sont ouverts aux cavaliers titulaires d'une licence fédérale de compétition 2026 au titre du Comité Régional d'Équitation du Grand Est.

Chaque couple cavalier/cheval doit participer aux 2 épreuves supports de sa catégorie.

Pour les Championnats, sont exclus du classement les couples qui auraient été classés 2 fois et plus dans le 1^{er} quart, avec le cheval engagé, dans des épreuves de niveau supérieur à celui du Championnat au titre duquel ils sont engagés. Ceci à partir de l'épreuve A de cette classe et sur la saison 2025.

Exemple : un couple participant au Championnat Pro 3 qui aurait été classé en Pro 2 plus de 2 fois à partir de l'épreuve Pro 2A dans le premier quart serait exclu du classement du Championnat Pro 3.

Un cavalier peut courir plusieurs championnats, avec des équidés différents. Cependant, un cavalier ne peut prétendre **concourir** que pour **un titre de champion**.

Commission Dressage

CHAMPIONNATS PRO 2026

Les engagements ne sont pas limités. En cas de multiples engagements, le cavalier devra se positionner la veille du concours par écrit auprès de la commission pour confirmer le championnat pour lequel il souhaite concourir.

Cette déclaration sera impérativement à faire par mail à l'adresse au plus tard la veille du début du concours :

dressage.grandest@gmail.com

Art. 5 Calcul des points

Chargée de mission de la commission Dressage CREGE, pour les calculs : **Allison Kieffer**.

Les points attribués aux cavaliers correspondent à la somme des notes obtenues exprimées en pourcentage lors de chaque reprise. Le coefficient 1 est attribué à toutes les reprises.

A l'issue du classement final et en cas d'égalité de points, la moyenne obtenue lors des reprises Grand Prix départagera les ex-aequo pour les Championnats.

En cas de nouvelle égalité, les notes d'ensemble sur les épreuves GP seront prises en compte pour départager les ex-aequo.

Art. 6 Classements

Il est effectué un classement « Championnat » dans chaque niveau, dans la limite des trois premiers au global (podium).

Les couples ayant obtenu une moyenne cumulée inférieure à 60 % ne peuvent figurer au classement du « Championnat ».

La publication numérique des résultats au fur et à mesure de l'épreuve n'a pas de valeur officielle. C'est l'affichage des résultats signés par le président de l'épreuve qui fait foi.

Art. 7 Récompenses

La dotation globale des podiums et des épreuves par le CREGE s'élève à 1500 euros. Des cadeaux supplémentaires offerts par des sponsors et des mécènes peuvent compléter les récompenses.

Art. 8 Divers

Les textes des reprises ne peuvent pas être dictés dans les épreuves support de championnats. Ce règlement s'applique sans préjudice des dispositions réglementaires établies par la FFE. Pour toute disposition non prévue dans ce règlement, il convient d'appliquer le règlement FFE en vigueur.

Le Comité Régional d'Équitation du Grand Est se réserve le droit de modifier le présent règlement par un ajout publié sur le site Internet du CRE Grand Est, jusqu'à la clôture des engagements.